

13 PRIX AIPCR

L'AIPCR organise, à l'occasion du Congrès mondial de la route, un concours international pour mettre en valeur le secteur de la route. Ce concours est ouvert à tous les professionnels (exception faite des membres du Conseil de l'association), jeunes ou expérimentés, témoignant d'un intérêt pour le secteur de la route et des transports.

Les prix visent à promouvoir l'excellence professionnelle, la recherche, l'innovation, les applications ayant démontré leur grand intérêt et leur succès, dans l'ensemble des domaines de la route et du transport routier, en particulier ce qui se rapporte à la sécurité des personnes, aux enjeux de développement durable et à l'amélioration de l'efficacité du système de transport routier.

Les prix seront attribués parmi toutes les communications soumises en réponse à l'appel à communications pour le XXVe Congrès mondial de la Route.

13.1 Les thèmes du concours 2015

Les thèmes du concours 2015 sont les sujets de l'appel à communications individuelles définis par les Comités techniques.

13.2 Les prix du concours 2015

13.2.1 Nature des prix

Un prix sera attribué à la meilleure communication dans les huit catégories suivantes:

- *Jeunes professionnels* (les co-auteurs ont chacun moins de 30 ans),
- *Pays en développement* (les co-auteurs sont originaires de pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire bas suivant la classification établie en 2009 par la Banque mondiale),
- *Meilleure innovation* (médaille Maurice Milne),
- *Sécurité des usagers de la route et des personnels,*
- *Développement durable,*
- *Conception et construction des routes,*
- *Entretien et exploitation des routes,*
- *Routes et intermodalité.*

Pour chacune des communications retenues pour l'attribution d'un prix, l'AIPCR prend en charge les frais de voyage (classe économique), de séjour (hôtel catégorie intermédiaire) et les droits d'inscription au Congrès de l'un des co-auteurs de la communication.

13.2.2 Parrainage des prix

Les pays membres de l'AIPCR qui le souhaitent peuvent parrainer l'un des prix du concours international, moyennant le versement d'une contribution minimale de 3 000 € fixée par le Comité exécutif.

L'appel à proposition de parrainage est lancé par le Secrétariat général dans le courant du premier trimestre 2014.

Les pays apportant leur parrainage :

- auront leur nom associé dans tous les documents et publications relatifs aux prix,
- seront associés directement à la cérémonie de remise des prix lors du Congrès mondial de la Route à Séoul.

13.3 Organisation du concours 2015 au niveau national

Les pays membres de l'Association, en s'appuyant sur leur Comité national s'il existe, sont encouragés à susciter des propositions de communications et à attribuer des prix au niveau national parmi les communications de leur pays soumises au Congrès.

Le Secrétariat général informera les pays (premiers délégués et comités nationaux) :

- des résumés, soumis par des ressortissants de leur pays, qui ont été acceptés (en décembre 2014) ;
- des communications de leur pays proposées par les comités techniques pour être examinées par le jury international (première moitié juin 2015).

13.4 Règlement du concours international

Les comités techniques, lors de l'instruction des communications, identifient celles qui sont susceptibles de recevoir un prix et les transmettent au jury international.

Les pays membres de l'Association, qui ont organisé un concours au niveau national parmi les communications de leur pays soumises au Congrès, ont la possibilité de présenter une candidature au jury international.

13.5 Critères d'évaluation

Les comités techniques et éventuellement les pays membres qui présenteront une candidature devront impérativement fournir un avis motivé sur les aspects techniques des candidatures qu'ils présentent (caractère innovant, valeur scientifique, intérêt pratique) selon la grille de critères suivante :

Excellence : la communication doit rendre compte d'une réalisation remarquable ou d'un travail de recherche mené par un ou des professionnels expérimentés ou par un ou des jeunes professionnels.

Innovation : la communication doit attirer l'attention sur des découvertes significatives et encourager des solutions ou des idées précises.

Applicabilité : encourager la diffusion de la recherche et des meilleures pratiques à travers le monde.

Réalisme : les idées développées seront des idées qui ont actuellement (ou dans un avenir proche) une application pratique, tout en encourageant l'innovation et des réflexions nouvelles.

Pluridisciplinarité : encourager l'apport de différentes disciplines telles que l'ingénierie, l'écologie, les sciences économiques et sociales, la communication, les sciences humaines, etc.

Équilibre : les transports sont un secteur à la complexité croissante, d'où la nécessité de mettre l'accent sur les relations entre les divers modes de transport et l'équilibre de leur développement.

Ces critères seront repris par le jury international qui pourra toutefois prendre en considération d'autres aspects pour l'attribution des prix.

Si le jury international juge que les dossiers soumis ne sont pas à la hauteur de ses attentes, aucun lauréat ne sera alors désigné pour le (ou les) prix en question.

GUIDE BLEU 2012-2015

13.6 Constitution du jury international

Les prix sont attribués par un jury international dont la composition est fixée par le Comité exécutif.

La présidence du jury est assurée par le président de la commission de la Communication. Le secrétariat du jury est assuré par le secrétariat général.

13.7 Calendrier

Mars 2014	Courrier du Secrétariat général aux premiers délégués et copie aux comités nationaux sur les principes du concours et appel à parrainage
Avril 2014	Appel à communications lancé par le Secrétariat général de l'AIPCR
30 septembre 2014	Date limite de dépôt des résumés
15 novembre 2014	Information des auteurs sur l'acceptation des résumés (information des premiers délégués et des comités nationaux de leur pays)
28 février 2015	Date limite de réception des textes complets des communications
1er trimestre 2015	Nomination du jury international par le Comité exécutif
15 mai 2015	Date limite d'information des auteurs sur l'acceptation des communications, (les premiers délégués et les comités nationaux de leur pays sont informés)
	Date limite de réception par le jury international des propositions faites par les comités techniques et les pays membres
15 juillet 2015	Proclamation des prix attribués par le jury international
Avant fin juillet 2015	Le Secrétariat général informe les lauréats, le premier délégué et le comité national de leur pays
Novembre 2015	Remise des prix au Congrès lors de la séance d'ouverture
	Présentation par les lauréats de leur communication, durant le Congrès
Janvier 2016	Publication dans <i>Routes/Roads</i> des communications primées